



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le garde des Sceaux
ministre de la Justice**

Monsieur Pascal COURTADE
Directeur général de l'administration pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75001 Paris

Paris, le **28 AOUT 2026**

N/Réf. : 202610016849

Monsieur le directeur général,

Dans la continuité de mon discours du 1^{er} juin dernier à l'occasion de votre installation à la tête de l'une des plus grandes et tout à la fois des plus modestes administrations de l'Etat, la présente lettre fixe les principaux objectifs qui vous sont assignés pour l'année 2026, s'inscrivant dans la feuille de route ministérielle que j'ai voulue.

Vos attributions s'exercent en lien étroit avec la direction de cabinet, qui peut vous confier des missions transverses propres, ainsi qu'avec le secrétariat général et l'ensemble des directions du ministère.

Au titre de l'année 2026, vous vous attacherez prioritairement à la conduite des six objectifs suivants :

1. Mettre en place une classification des établissements et des détenus selon leurs dangersités

Vous déploierez d'ici fin 2026 une nouvelle classification des établissements pénitentiaires afin de garantir une affectation et une prise en charge des personnes détenues, non plus uniquement selon leur statut mais selon leur **dangerosité**, permettant ainsi une **sécurisation** adaptée aux profils. Cette classification devra être accompagnée d'une révision des modalités d'évaluation de la dangerosité et de la vulnérabilité des personnes prises en charge.

2. Création d'une police pénitentiaire

Dans la continuité du rapport rendu à ce sujet par l'IGJ, vous ferez aboutir la réflexion engagée en assurant la création d'une police pénitentiaire structurée, unifiée, identifiée et dont les missions seront articulées avec les autres forces de sécurité intérieure. Les travaux devront s'inscrire sur les nombreux chantiers devant conduire à structurer cette police pénitentiaire de manière opérationnelle, sans exclure l'éventualité de créer à terme en son sein des officiers de police judiciaire.

13, place Vendôme
75002 Paris Cedex 01

www.justice.gouv.fr

Vous conduirez également, dans cet esprit, une évolution de la doctrine d'emploi des ERIS afin d'adapter leurs missions aux exigences de la prise en charge des personnes détenues du haut du spectre et d'améliorer leur interopérabilité avec les autres forces spécialisées.

3. Renforcer la prise en compte des victimes dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice (PPSMJ)

Je souhaite que la prise en compte des victimes soit, comme pour le reste du ministère de la Justice, au cœur de l'action des services pénitentiaires, dans leur mission de prise en charge des auteurs d'infractions. Tout effort de réinsertion serait limité sans la juste exigence de reconnaissance de la victime.

A ce titre, vous assurerez, d'ici la fin de l'année 2026, l'élaboration et la diffusion d'un référentiel de prise en compte des victimes, clarifiant notamment le cadre d'intervention des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les connaissances théoriques et scientifiques relatives à la situation des victimes et l'articulation avec la future direction des victimes et des usagers.

Vous intégrerez dans vos travaux les enjeux d'une meilleure indemnisation des victimes, en faisant de l'acquittement de cette obligation un facteur central de l'exécution de la peine.

4. Engager une réduction des missions extérieures à risque

Vous engagerez des expérimentations en lien avec la DACG et le ministère de la Santé, afin de réduire les missions extérieures à risques, en augmentant notamment le nombre d'actes judiciaires et médicaux pouvant être réalisés au sein des établissements pénitentiaires. Vous intégrerez à ces travaux le suivi du projet de construction de salles de procès sur un domaine pénitentiaire (Fleury-Mérogis, Aix).

5. Assurer un suivi renforcé des détenus étrangers en situation irrégulière en vue de faciliter leur éloignement

Dans la lignée de ma circulaire du 21 mars 2025, vous conduirez les travaux de révision du protocole-cadre de 2019 liant les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Déployant les dispositifs d'Aide au Retour Volontaire et les bornes SBNA du ministère de l'Intérieur dans les directions interrégionales et donnant corps à l'interconnexion entre applicatifs des ministères de la Justice et de l'Intérieur, vous devrez soutenir une coordination toujours plus étroite des différents maillons de la chaîne de l'éloignement, en vous assurant du plein investissement des acteurs pénitentiaires aux côtés des acteurs judiciaires et administratifs. Vous vous emploierez à contribuer activement à la cohérence de l'action de l'Etat en matière d'éloignement des étrangers en situation irrégulière et d'accélérer la dynamique des éloignements à l'œuvre depuis un an et demi.

6. Engager la création d'un établissement ou d'une unité dédiée à la prise en charge des détenus atteints de troubles du comportement ou psychiatriques

Afin de protéger les détentions des personnes les plus violentes ou instables, et tout en

poursuivant l'effort d'ouvertures de nouvelles UHSA, vous engagerez une réforme de la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques ou du comportement, les limites du modèle actuel appelant des solutions innovantes. Vous mènerez une réflexion tendant à développer des alternatives sécurisées, tout en garantissant une réponse adaptée à ces publics perturbateurs. Ces travaux seront menés en étroite coordination avec la DGOS.

Par ailleurs, au-delà de ces six objectifs, vous porterez également votre effort sur les enjeux suivants.

7. Restaurer l'exécution des peines et lutter contre la surpopulation carcérale

La surpopulation carcérale constitue aujourd'hui une menace pour la sécurité des établissements pénitentiaires, les conditions de détention, la préparation à la sortie des personnes détenues et les conditions de travail des personnels. Je vous demande, dans l'attente des effets de l'article 7 du PJJ exécution des peines ou de la PPL du député Boudié, qui devrait être examinée à l'automne, de traiter cet objectif comme une priorité de votre action et d'en rendre compte régulièrement à mon cabinet, avec un suivi structuré par direction interrégionale et par établissement. Vous vous attacherez à un dialogue de qualité, à tous niveaux, avec l'autorité judiciaire pour évaluer l'éventail des possibles localement pour optimiser tous les leviers d'exécution de la peine.

Vous coordonnerez la mise en œuvre opérationnelle du plan immobilier pénitentiaire, en garantissant la livraison des 225 places en quartiers de semi-liberté programmées en 2026¹ et en engageant sans délai les démarches administratives nécessaires à la préparation des 14 livraisons prévues en 2027.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine loi d'orientation et de programmation de la Justice, vous structurerez la contribution de la DGAP, en concevant un plan pluriannuel de comblement des vacances de postes et un programme immobilier pénitentiaire pluriannuel ambitieux, adapté aux enjeux actuels et futurs. Vous veillerez à ce que les positions de la DGAP soient défendues avec détermination dans les arbitrages interministériels.

Vous dirigerez la mise en œuvre du plan étanchéité dans les établissements concernés. Votre action visera à réduire drastiquement les trafics et communications illicites. Cette action s'accompagnera d'une vigilance accrue sur la détection et la gestion des situations de violence entre personnes détenues ou envers les agents, en systématisant les protocoles d'intervention et en renforçant la formation des personnels exposés.

En outre, vous piloterez l'expérimentation récemment lancée à ma demande du renforcement des SPIP, dans les cinq SPIP et six tribunaux judiciaires sélectionnés. En pré-sentenciel, l'expérimentation portera sur la réalisation de l'ensemble des enquêtes sociales rapides par les SPIP. En post-sentenciel, elle concernera la prise en charge par le SPIP à l'issue de l'audience, notamment pour les contentieux liés aux violences conjugales. Vous me rendrez compte à mi-parcours des premiers résultats et des éventuels ajustements opérés.

De manière plus générale, vous déclinerez les recommandations retenues à l'issue des Etats généraux de l'insertion et de la probation (EGIP), en cohérence avec les conclusions de la

¹ CP de Fleury-Mérogis, CP de Maubeuge et CP de Troyes-Lavau.

mission confiée par le premier ministre au sénateur Louis VOGEL sur la mise en œuvre de ces EGIP, vous veillerez à ce que la politique d'insertion et de probation soit pleinement articulée avec les objectifs de réduction de la surpopulation carcérale et de prévention de la récidive, en développant les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération dans le cadre des priorités que j'ai fixées.

En tout cela, vous veillerez à garantir la célérité d'une réponse pénale crédible.

8. Maintenir la lutte contre la criminalité organisée au premier rang de vos priorités

La création des quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO) représente la transformation la plus structurante de la doctrine pénitentiaire engagée sous mon autorité. Vous superviserez la consolidation du fonctionnement des centres pénitentiaires de Vendin-le-Vieil et Alençon-Condé-sur-Sarthe et veillerez à la pleine déclinaison de la doctrine d'emploi dans tous ses aspects, la mobilisation du service national du renseignement pénitentiaire et l'articulation avec l'EMS et ses partenaires spécialisés.

Vous coordonnerez et assurerez la mise en service des nouveaux quartiers de lutte contre la criminalité organisée (Réau, Valence, Aix-Luynes).

9. Faire de la peine un temps utile

Vous veillerez à la finalisation de deux doctrines d'emploi nationales d'ici début 2027 : l'une sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales, l'autre sur celle des AICS. Dans ce cadre, vous superviserez la recherche « *Analyse de la prise en charge des [AICS] et établissements fléchés AICS* » lancée en janvier 2026 et me proposerez un rapport intermédiaire avant la fin de l'année.

Vous finaliserez une série de chantiers structurants pour transformer la détention en un levier d'insertion et de réinsertion. Ainsi, vous superviserez l'ouverture de l'établissement InSERRE Arras, tout en renforçant l'offre de travail et de formation professionnelle en détention, en partenariat avec les régions et l'ensemble des acteurs du segment, et notamment France Travail, pour multiplier les parcours qualifiants.

10. Poursuivre la transformation de la direction générale de l'administration pénitentiaire par le renforcement de ses capacités et le soutien aux agents

Le passage de la direction de l'administration pénitentiaire en direction générale constitue une transformation institutionnelle d'importance. Cette évolution ne se résume pas à un changement de dénomination : elle traduit la volonté de doter l'administration pénitentiaire d'une gouvernance plus lisible, plus réactive et plus stratégique, à la hauteur des enjeux humains, opérationnels et de systèmes d'information (SI) propres.

En matière de gouvernance et de transformation institutionnelle, vous assurerez la montée en puissance de l'état-major de sécurité pénitentiaire (EMS) créé le 1^{er} février dernier. Vous étudierez l'opportunité de créer une sous-direction technique dédiée aux enjeux numériques et de sécurité des systèmes d'information. Enfin, vous garantirez la pleine opérationnalité de l'inspection générale de l'administration pénitentiaire (IGAP), dont la création répond à la

nécessité de renforcer les capacités de contrôle interne, de prévention de la corruption et de traitement des atteintes à la probité des agents. Ces évolutions structurelles devront se traduire à tous les échelons en vue d'une parfaite coordination entre l'échelon central et les services déconcentrés.

Cette transformation s'accompagnera également d'une amélioration de la prise en charge des personnes détenues terroristes, radicalisées ou membres de la criminalité organisée, afin de renforcer la sécurité et la cohérence des dispositifs. Vous me proposerez une structuration renouvelée et plus pertinente de ce pilotage. A ce titre, vous élaborerez également une doctrine d'emploi de prise en charge des personnes détenues issues de la criminalité organisée, et en organiserez sa déclinaison en lien avec la circulaire DACG du 15 avril 2026 relative au statut de collaborateur de justice, afin d'assurer une cohérence globale dans la gestion de ces profils à haut risque.

Vous veillerez par ailleurs à soutenir et moderniser les greffes pénitentiaires, tant dans leurs outils, en lien avec le déploiement de la procédure pénale numérique, que dans leur statut, en étudiant notamment l'opportunité de créer une filière spécialisée permettant de mieux fidéliser ces agents.

Au plan social, dans une année d'élections professionnelles, vous veillerez à leur bonne organisation, tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes engagées, notamment la réforme statutaire des personnels de surveillance. Un plan de recrutement adapté aux défis actuels sera déployé, en lien avec le projet de création d'une deuxième école d'administration pénitentiaire, pour anticiper les besoins en compétences et garantir la pérennité des missions.

En outre, la modernisation de l'administration pénitentiaire se poursuivra avec l'exécution des engagements du protocole d'accord Incarville, l'accélération du plan de construction modulaire et une réforme ambitieuse de l'organisation IT²/SI³, afin de doter les agents des moyens matériels indispensables à leur action. L'action de la direction de l'administration, nouvellement créée, devra s'inscrire dans le cadre de feuilles de route pluriannuelles partagées (schéma directeur informatique, schéma immobilier, feuille de route RH, stratégie achats). Vous veillerez à ce que la réorganisation des fonctions immobilière et numérique, dans le cadre de la réforme du Secrétariat général (SG), s'opère sans perte de capacité opérationnelle pour la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP). Vous proposerez un dispositif de gouvernance clair.

Enfin, en lien avec le programme gouvernemental SP+, et en étroite coordination avec la future direction des victimes et des usagers, la meilleure prise en compte de ces derniers devra s'inscrire au cœur des pratiques, pour une administration pénitentiaire plus proche des réalités quotidiennes.

11. S'inscrire dans les politiques transversales du ministère de la Justice

Dans l'exercice de vos missions, vous veillerez à mettre en œuvre l'accord relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail signé avec les organisations syndicales le 2 septembre 2025, et à vous inscrire dans la politique interministérielle en faveur de l'égalité professionnelle et des

² Information Technology, l'outillage.

³ Système d'Information, l'orchestration.

nominations équilibrées. Vous porterez une attention particulière à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents pénitentiaires et à la qualité de leur environnement de travail quotidien. Ce travail indispensable n'a de sens qu'en veillant à une répartition équitable de la charge de travail entre agents et vous porterez, à ce titre, une attention particulière à la lutte contre l'absentéisme.

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2023 relative à la transformation écologique de l'État, vous contribuerez enfin au plan ministériel de transformation bas carbone en mobilisant les leviers relevant de vos attributions. Vous identifierez également les mesures à mettre en œuvre pour lutter encore plus efficacement contre les risques climatiques et plus particulièrement les épisodes caniculaires et les inondations qui peuvent affecter nos établissements et services.

*

*

*

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de l'ensemble des agents de l'administration pénitentiaire dans la mise en œuvre de ces objectifs et vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de ma parfaite considération.

Sincèrement

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Gérald DARMANIN